

Déchets Ménagers 2023

Rapport de Présentation

La section de fonctionnement 2023 s'équilibre en dépenses et en recettes à **4 251 151 €**.

Elle enregistre une diminution de 793 207 € du fait de l'absence de reprise de résultats n-1 compte tenu du vote en décembre du budget primitif n+1.

Ce budget 2023 est marqué par la forte augmentation des coûts de gestion sur :

- 1° le traitement des ordures ménagères résiduelles et des encombrants,
- 2° la prestation de collecte et tri des emballages recyclables,
- 3° la poursuite de la hausse de la Taxe Générale sur les Activités Polluantes (TGAP) et,
- 4° la hausse du point d'indice de 3,5% sur 1 semestre supplémentaire.

LES RECETTES 2023 :

Les recettes réelles d'exploitation (hors opérations d'ordre) s'élèvent à **3 778 000 €**. Comparativement aux recettes réelles d'exploitation inscrites au budget 2022, elles présentent une augmentation de 9,2% (+ 319 100 €).

✓ **Les ventes et produits ----- 3 293 400 €**,

1. Il s'agit majoritairement de l'ensemble des prestations facturées proposées pour 2023 à **3 137 300 €**

	BP 2021	BP 2022	BP 2023	Ecart BP22 à BP23
Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères	2 475 000	2 475 000 €	2 995 000 €	520 000
Traitement des encombrants et gravats des Collectivités	50 600	50 600 €	12 000 €	-38 600
Mise à disposition d'un compacteur au CHNM	32 000	40 000 €	40 000 €	-00
Vente de Ferraille	30 000	50 000 €	55 000 €	5 000
Traitement des encombrants et gravats des Industriels	14 000	14 000 €	20 000 €	6 000
Facturation des dépôts sauvages	5 000	5 000 €	10 000 €	5 000
Opération de collecte de pneus usagés de silos agricoles	21 500	-00 €	-00 €	-00
Vente des Batteries	5 000	5 000 €	5 000 €	-00
Mise à disposition de bennes pour les Manifestations	300	300 €	300 €	-00
TOTAL	2 633 400	2 639 900 €	3 137 300 €	497 400

De par l'évolution sensible des coûts de gestion du service avec :

- la progression des coûts de traitement des ordures ménagères résiduelles et des encombrants facturés par le Département,
- l'augmentation des coûts de collecte et de tri estimée pour le future marché à +20%,
- la hausse de la Taxe Générale sur les Activités Polluantes (TGAP),
- l'augmentation du point d'indice (3,5% au 01/07/2022),

Il a été décidé d'actionner le levier tarifaire pour 2023.

- le produit de la redevance incitative est attendu en 2023 pour **2 995 000 €** avec une part fixe (relative à l'abonnement de 2023) et une part variable (selon les dépôts de 2022).

Cette recette a été calculée en pratiquant une augmentation de la part fixe de 8% pour les usagers munis d'un badge ou de bacs de 120 à 240 litres et de 30 € pour les bacs de 310 litres à 750 litres ;
s'ajoute une augmentation du forfait minimum avec un prix au litre qui passe de 0,022 € à 0,025 € et à 0,028 € selon la capacité et le mode de collecte ;
enfin, s'ajoute une augmentation de 0,022 € à 0,030 € par litre pour tous les dépôts et levées supplémentaires.
Cette triple action aboutit à une progression de recettes de 347 202 €.

Compte tenu des résultats de la prospective menée en lien avec le programme pluriannuel d'investissement, il a été décidé de lancer en 2023 une étude sur la refonte de la grille des tarifs des ménages et des professionnels.

Les autres recettes maintenues à leurs niveaux de 2023 :

- la mise à disposition d'un compacteur au CHNM : 40 000 €
- les ventes de batteries : 5 000 €
- la mise à disposition de bennes pour les manifestations diverses : 300 €.

Les recettes revalorisées à la hausse en fonction du réalisé 2022 :

- les ventes de ferraille sont attendues pour 55 000 €, en progression de 5 000 €,
- le traitement des encombrants et gravats des industriels pour 20 000 €, en progression de 6 000 €,
- les dépôts sauvages pour 10 000 €, en progression de 5 000 €.

La recette en diminution :

- le traitement des encombrants et gravats des Collectivités pour 12 000 €, en diminution de 38 600 € (ajusté au réalisé 2022).

Ces prestations attendues à hauteur de 3 137 300 € représentent 77 % de nos recettes réelles de fonctionnement 2023 et couvrent 94 % de nos dépenses réelles de fonctionnement (hors opérations d'ordre)

2. On trouve également à ce poste de recettes les **remboursements** du Conseil Départemental pour nos interventions de nettoyage et de surveillance au quai de transfert de Parigné (18 000 €),
3. la collecte et le traitement des déchets verts pour **71 500 €** avec **l'accès aux déchetteries** des collectivités (30 000 €), des professionnels (40 000 €) et, la mise à disposition de bennes des déchets verts aux particuliers (1 500 €). Les niveaux des réalisés 2022 nous permettent d'augmenter les recettes auprès des entreprises privées et des particuliers (+ 5500 € au total).

DECHETS VERTS	BP 2021	BP 2022	BP 2023	Ecart BP22 à BP23
Mise à disposition de bennes déchets verts aux particuliers	1 000	1 000	1 500	500
Mise à disposition de bennes déchets verts aux ets publics	25 000	30 000	30 000	0
Mise à disposition de bennes déchets verts aux ets privés	33 000	35 000	40 000	5 000
TOTAL	59 000	66 000	71 500	5 500

✓ **Les soutiens et subventions----- 774 600 €**

	BP 2021	BP 2022	BP 2023	Ecart BP22
Rachat des matériaux issus du tri par les industriels	140 000	192 000 €	202 000 €	10 000
Soutiens à la collecte des emballages	498 000	486 000 €	506 000 €	20 000
Soutiens Déchets équipements électriques	20 000	20 000 €	20 000 €	-00
Soutiens Ecomobilier	15 000	15 000 €	15 000 €	-00
Subventions Polystyrene			8 000 €	
Subventions pneus	10 500	-00 €	-00 €	-00
Soutien Programme Local de Prévention	12 000	12 000 €	12 000 €	-00
Subvention Adème (étude grille tarifaire 80% du HT)			11 600 €	11 600
TOTAL	695 500	725 000 €	774 600 €	49 600

Ces recettes sont attendues pour 2023 à hauteur de 841 200 €. Elles sont présentées avec une augmentation globale de 49 600 € en lien avec :

-l'augmentation en 2023 des prix de reprise des matériaux issus de la collecte sélective et en déchetterie,

-la subvention de l'Adème attendue sur le financement de l'étude sur la refonte de la grille tarifaire en fonction des pratiques actuelles des usagers (11 600 €).

✓ **Les amortissements des subventions perçues -----173 151 €**

✓ **Les produits exceptionnels ----- 10 000 €**

On trouve à cet article la prévision budgétaire relative aux différentes cessions de matériels envisagées.

Les recettes 2023 permettent de financer les dépenses d'exploitation suivantes :

LES DÉPENSES :

		DEPENSES			
chap.	Intitulé	BP 2021 + DM	BP 2022 + BS + DM	BP 2023	écart en € BP à BP
011	Charges générales	2 450 198,00	2 473 810,00	2 756 080,00	282 270
012	Charges de personnel	1 113 700,00	1 156 455,00	846 769,00	-309 686
65	créances admises en non valeur	28 000,00	18 000,00	14 000,00	-4 000
66	Charges financières	1 236,00	1 081,00	920,00	-161
67	Charges exceptionnelles	20 500,00	20 500,00	20 500,00	-00
022	Dépenses imprévues		28 658,00	0,00	-28 658
68	Provision sur créances	18 430,00	0,00	0,00	
	Dépenses réelles	3 632 064,00	3 698 504,00	3 638 269,00	-60 235
042	Amortissements	465 138,77	901 344,00	608 882,00	-292 462
023	virement Section investissement	685 797,23	444 510,30	4 000,00	-440 510
	TOTAL Dépenses	4 783 000	5 044 358	4 251 151	-793 207 €

Les dépenses prévisionnelles 2023 enregistrent **provisoirement** une diminution de 793 207 € par rapport au budget total (BP + BS + DM) voté en 2022. L'absence de reprise d'excédent reporté du fait de la date du vote du budget (l'année antérieure) entraîne une diminution de recettes et ne permet pas d'inscrire la dépense des charges de personnel prévisionnelle. Pour atteindre

l'équilibre de la section de fonctionnement, une diminution a été opérée sur ce chapitre des charges de personnel d'où la diminution (309 686 €). Le budget 2023 qui nous sert de comparatif ici comprend le budget supplémentaire de juin qui a procédé à la reprise du résultat de fonctionnement.

Les dépenses se subdivisent dans les cinq grands chapitres suivants :

① Les charges à caractère général ----- 2 756 080 €

Elles recouvrent :

Les achats correspondant aux comptes 60 112 290 €

Il s'agit pour l'essentiel :

- des fournitures d'entretien et de petit équipement budgétées pour 105 200 € dont 50 000 € au titre des fournitures pour les réparations des colonnes semi enterrées (CSE), 30 000 € de fournitures de pièces mécaniques pour les véhicules et 5 000 € de vêtements de travail (bottes, gants ...). Cette dépense est stable par comparaison au budget 2022.

Les services extérieurs correspondant aux comptes 61 2 447 350 €

On y trouve :

- La dépense liée aux traitements des déchets de **2 270 000 €** (représente 80% du chapitre 011)

Cette dépense totale prévisionnelle 2023 poursuit sa progression annuelle et enregistre une augmentation de 27% soit + 476 400 €.

		BP 2021	BP 2022	BP 2023	Ecart BP n et BP n-1	
OMR	Traitement des ordures ménagères	450 000 €	480 000 €	533 000 €	73 000 €	4100 tonnes à 130€ ttc
	Petits encombrants incinérables			66 000 €	66 000 €	600 tonnes à 111 € ttc
	Traitement des encombrants	220 000 €	220 000 €	345 800 €	125 800 €	1900 tonnes à 180 € (déchets enfouis)
Collecte et Tri sélectif	Collecte sélective et tri des emballages recyclables	826 000 €	788 000 €	1 060 000 €	272 000 €	hausse attendue compris entre 10 et 20% + aug des tonnages nri marché au 1/04/2023
	Collecte et tri du carton					
	Collecte et tri du verre					
	Rotation des bennes déchets recyclables					
	Traitement des déchets inertes	35 000 €	35 000 €	35 700 €	700 €	
	Traitement des déchets verts	80 000 €	80 000 €	76 500 €	-13 500 €	
	Traitement du bois	113 000 €	125 000 €	60 000 €	-85 000 €	nouveau marché d'oct 2022 de 82€ ttc à 38 € ttc la tonne
	Traitement des déchets diffus spécifiques	40 000 €	40 000 €	49 000 €	9 000 €	
	Traitement des huiles	2 600 €	2 600 €	2 000 €	-800 €	
	Traitement des déchets nettoyage des rues	20 000 €	33 000 €	42 000 €	9 000 €	
		1 786 600 €	1 793 600 €	2 270 000 €	476 400 €	

Cette forte progression a trois origines :

1/ le traitement des ordures ménagères résiduelles dont le coût passe de 97€ ttc/tonne en 2022 à 130 ttc/tonne en 2023 en lien avec les travaux de rénovation de l'unité de valorisation énergétique de Pontmain réalisés par le département et issu du renouvellement de la convention de transfert de la compétence des déchets ultimes au 01/01/2023. A noter que cette progression aurait pu être beaucoup plus marquée si on se réfère à la production d'OM. En effet avec la mise en œuvre de la tarification incitative la production d'OM a diminué de 47% sur notre territoire depuis 2014.

2/ la collecte et le tri des emballages recyclables : 1 060 000 € avec une augmentation prévue entre 10 et 20% avec le renouvellement du marché au 01/04/2023.

3/ la poursuite de hausse progressive de la TGAP commencée en 2021 et prévue jusqu'en 2025

- L'entretien des véhicules -----
 Cette dépense est inscrite à un niveau du réalisé 2022.

- L'entretien des colonnes semi enterrées (nettoyage, et système de lecture) ---- **40 000 €**

- La location de matériel ----- **27 000 €**

Ce crédit concerne 2 types de dépenses : la location entretien des vêtements de travail pour un prévisionnel de 12 000 € et la location de matériels (chariot télescopique le plus souvent) pour une dépense annuelle prévisionnelle de 27 000 €.

- La maintenance des logiciels de facturation et des extincteurs-----**9 000 €**

- Une étude sur la refonte de la grille tarifaire ----- **20 000 €**
 Cette dépense pourrait être financée par l'Adème à hauteur maximum de 80% du HT.

- D'autres dépenses avec la formation professionnelle à 10 000 € et les assurances à 8 550 €
 -----**18 850 €**

Les autres services extérieurs (comptes 62) et taxes (comptes 63) 196 440 €

Dont :

- La mise en œuvre du plan de prévention des déchets ----- **10 200€**

- Le remboursements à Emmaus des actions du plan de prévention -----**10 000 €**

- les assurances -----**8 850 €**

- les insertions (pages jaunes, annonces marchés publics) ----- **2 000 €**

- Les remboursements à la Ville de Mayenne des carburants et les produits stockés **166 500 €**
 Ce budget est augmenté de 13 600 € compte tenu de l'évolution des prix des carburants

- Les impressions d'outils de communication ----- **7 500 €**

- Les repas des agents de collecte ----- **8 000 €**

- Les taxes (foncière, à l'essieu) ----- **3 240 €**

② Les charges de personnel ----- 846 769 €

Il s'agit du remboursement effectué par le budget annexe pour les charges de personnel des agents du service supportées par le budget général : **815 769 €**. Cette dépense sera revue à la hausse avec la reprise du résultat 2022. En effet le prévisionnel 2023 établit pour cette dépense s'élève à 1 045 960 €. Au stade du budget primitif, l'équilibre du budget n'est pas atteint en inscrivant cette somme.

On trouve également la mise à disposition d'agents extérieurs au service est budgétée en 2023 pour **31 000 €** dans le cadre notamment du gardiennage des points de collecte effectué à Commer ou Jublains (réalisé 2020 à 11 335 €) ainsi que des remboursements à la Communauté de Communes

de l'Ernée pour les actions de prévention auprès des scolaires (12 000 €) et à la Communauté de Communes du Bocage pour le poste de chargé de mission à l'économie circulaire (6 000 €).

③ Les charges financières ----- 920 €

Elles correspondent aux intérêts d'un emprunt souscrit auprès de la Caisse d'Épargne en 2007 par l'ex CCHL pour un montant de 65 000 € avec un taux fixe de 4,25 % sur 20 ans (dernière échéance en avril 2027).

④ Les opérations d'ordre concernant les dotations aux amortissements----- 608 882 €

Elles constituent une part de l'autofinancement permettant le renouvellement d'autres matériels.

⑤ Les charges exceptionnelles ----- 20 500 €

Ce poste comprend un crédit de 7 000 € en prévision d'annulation de titres de recettes émis à tort sur les années antérieures et un crédit de 13 500 € pour le versement d'une subvention à l'association de Lassay les Châteaux « aide au tiers monde » en contrepartie de l'inclusion des volumes de papiers collectés par celle-ci en complément des volumes que Mayenne Communauté collecte directement.

La section d'investissement 2023 s'équilibre en dépenses et en recettes à 702 882 €

LES RECETTES 2023 :

		RECETTES		
chap.	Intitulé	BP 2021 + DM	BP 2022 + BS + DM	BP 2023
001	Reprise résultat antérieur	241 272,35	476 833,46	0,00
021	Virement section de fonctionnement	514 681,13	444 510,30	4 000,00
040	Amortissements	512 194,77	901 344,00	608 882,00
10	FCTVA	99 637,65	94 771,00	90 000,00
13	Subventions	15 000,00	920 361,00	0,00
23	Avances sur marchés	100 551,10		0,00
	TOTAL	1 483 337,00	2 837 819,76	702 882,00

1 – Le FCTVA pour les dépenses d'investissement réalisées dans l'année au taux de 16,404 %, est attendu pour **90 000€**,

3 – une recette d'ordre, contrepartie des dépenses de fonctionnement est inscrite à hauteur de **608 882 €**,

4 – Le virement de la section d'exploitation est de **4 000 €**.

Ces recettes permettent de financer les dépenses suivantes :

DEPENSES					
chap.	Intitulé	BP 2021 + DM	BP 2022 + BS + DM	BP 2023	REPORTS 20
020	Dépenses imprévues				
040	Op ordre	149 716,50	170 951,00	173 151,00	
16	Emprunts et dettes	3 700,00	3 810,00	3 971,00	
20	Immo incorporelles	75 000,00	8 157,00	5 760,00	
21	Immo corporelles	878 200,00	1 818 427,03	420 000,00	
23	Travaux	737 535,80	836 474,73	100 000,00	
	TOTAL	1 844 152,30	2 837 819,76	702 882,00	0,00

1 - le remboursement du capital de l'emprunt-----3 971,00 €

2 - des écritures d'ordre -----173 151,00 €
correspondant à l'amortissement des subventions d'équipement reçues.

Les recettes d'investissement du budget 2023 permettent le financement des dépenses d'investissement précitées (177 122 €) et font ressortir une capacité à investir de 525 760 €.

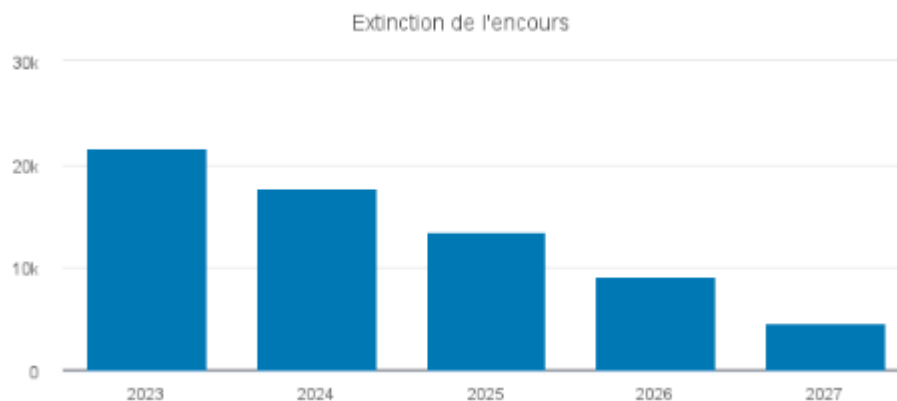
Cette capacité à investir 2023 sera affectée aux dépenses d'acquisition de conteneurs (420 000 €) pour le développement des points d'apport volontaire et des emballages recyclables centralisés en bourg, et la pose de ses conteneurs (100 000 €). L'objectif recherché est l'harmonisation des modalités de collecte sur l'ensemble des communes du territoire avec in fine la réduction des coûts de collecte des déchets.

La reprise des résultats de 2022 qui interviendra en juin permettra de revoir à la hausse le programme d'investissement du budget déchets 2023 pour la faire correspondre au Programme pluriannuel d'investissement.

Focus sur la dette du budget Déchets Ménagers

Au 1^{er} janvier 2023, la dette du budget annexe s'élève à **21 614 €**. Elle est constituée d'un seul emprunt contracté en 2007 par l'ex CCHL auprès de la Caisse d'Epargne au taux fixe de 4,25% expirant en 2027.

Son profil d'extinction :



Ex.	Encours début	Annuité	Intérêts	Taux moy.	Taux act.	Amort.	Solde
2023	21 614,19	4 889,29	918,60	4,24%	4,25%	3 970,69	4 889,29
2024	17 643,50	4 889,29	749,85	4,26%	4,25%	4 139,44	4 889,29
2025	13 504,06	4 889,29	573,92	4,25%	4,25%	4 315,37	4 889,29
2026	9 188,69	4 889,29	390,52	4,25%	4,25%	4 498,77	4 889,29
2027	4 689,92	4 889,29	199,37	4,25%	4,25%	4 689,92	4 889,29